



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Crolx de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice : 29

Membres présents : 17

## DELIBERATION DL CIAS 2025-8-14

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de : - la transmission en Sous-- la publication le :

1 4 NOV. 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Roselyne ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET. Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Nicole ARCHAMBAUD à Denise RENAUD. François BLANCHET à Jean SOYER, Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Thierry FAVREAU à Sabrina PROUTEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors Café causette

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

1 4 NOV. 2025 ID: 085-200061265-20251107-2025\_8\_14-DE

L'objectif de ces temps est de mettre en lumière le temps d'une matinée ou d'un après-midi un partenaire ou une action déjà existante sur le territoire. Il s'agit aussi de créer des groupes de paroles sur des thématiques ciblées et donc de faciliter l'échange et la rencontre.

3 thèmes et 3 périodes ont été retenus pour l'année 2026/2027 :

- 24 septembre 2026 café causette sur le thème des directives anticipées et de la tutelle curatelle en partenariat avec l'UDAF (lieu à définir)
- 10 décembre 2026 café causette sur le thème de l'optimisme avec Sandrina Perrin (lieu à définir)
- 11 Mars 2027 café causette en partenariat avec France Services sur le thème « France Services : ca sert à quoi ? », dans les locaux de France Services

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration, Dûment convoqué, Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code de l'action sociale et des familles, Vu l'avis de la commission consultative du 11 septembre 2025, Vu le rapport, Considérant que les crédits correspondants seraient inscrits au BP 2026, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place de « café causette », cité au rapport, pour l'année 2026/2027;

Article 2 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2026,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 7 novembre 2025, Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nan un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut sire saiste/par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à द्विता क्षेत्र होते : www.telerecours.fr.